



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de février deux mille dix-sept, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9751-02-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 17.1 PAFIT, fermeture de la période de consultation publique
- 17.2 Patrice Michaud, ambassadeur de la Haute-Gaspésie
- 17.3 Demande un statut particulier pour la MRC de La Haute-Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9752-02-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 a été courriellé à chacun des maires le 10 février dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 16 janvier 2017 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Dépôt de la lettre adressée à M. Michel Marin, directeur général du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *Contrat de service pour la réalisation de travaux d'ingénierie forestière 2016-2018, avis de résiliation de contrat*, datée du 13 janvier 2017 et transmise par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Suivi de la réponse, par courriel, de M. Michel Marin, daté du 18 janvier 2016.

Dépôt de la lettre adressée à l'attention de M. Michel Marin, par envoi recommandé, ayant pour objet *Entente de gestion 2015-2016, infraction à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier – chapitre A-18.1, coupe hors secteur*, datée du 8 février 2017, et signée par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de janvier et février 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 JANVIER 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 janvier 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9753-02-2017

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 14 janvier au 10 février 2017:

Paiements : 628 253,77 \$

Factures : 23 301,37 \$

TOTAL : 651 555,14 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9754-02-2017

Frais de déplacement des élus et du personnel

VU le chapitre II de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

VU l'article 57 de la *Loi sur l'accès à l'information* ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement doivent être approuvés au même titre que les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve distinctement les frais de déplacement des élus municipaux et des employés de la MRC des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9755-02-2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 janvier 2017 d'une somme de 650,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE À LA MARTRE – ÉVÉNEMENTS MÉTÉO DE DÉCEMBRE 2016 ET LEURS IMPACTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 13 février 2017, à La Martre, relative aux événements météo de décembre 2016 et leurs impacts sur le réseau routier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9756-02-2017

Contrat de conciergerie 2017-2018, L'ABC du ménage

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie avec L'ABC du ménage prendra échéance le 29 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Régime général concernant l'octroi des contrats municipaux*, la MRC de La Haute-Gaspésie peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$;

CONSIDÉRANT QUE, dans sa lettre du 13 février 2017, L'ABC du ménage propose une augmentation de 1% par rapport au contrat précédent, soit 21 556,86 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est satisfaite du service de conciergerie de L'ABC du ménage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat pour le service de conciergerie, au montant de 21 556,86 \$, taxes incluses, avec L'ABC du ménage, du 30 avril 2017 au 28 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9757-02-2017

Appui la MRC de Papineau – Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation des schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC

CONSIDÉRANT la résolution 2017-01-007 de la MRC de Papineau, laquelle appuie la Table des préfets de l'Outaouais dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteau, d'autoriser l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Papineau à cet effet ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît important à la MRC de La Haute-Gaspésie de prendre position ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Papineau qui appuie la Table des préfets de l'Outaouais dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du

territoire, monsieur Martin Coiteau, d'autoriser l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAMOT, DOCUMENT D'ORIENTATION - PROJET DE
RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN
MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À titre d'information, dépôt de la lettre, datée du 16 janvier 2017, du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau, relative au document d'orientation *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire* dans le cadre du projet de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9758-02-2017

FARR, adoption du rapport – axes de priorités régionales de la Gaspésie

CONSIDÉRANT le rapport identifiant les cinq axes de priorités régionales de la Gaspésie, lequel a été présenté dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), daté du 13 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les axes de priorités régionales de la Gaspésie sont :

- Axe 1 : Occupation dynamique du territoire
- Axe 2 : Formation, recherche et vie étudiante
- Axe 3 : Sports, loisirs et culture
- Axe 4 : Le développement économique et emplois
- Axe 5 : L'offre de services aux communautés

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le rapport identifiant les cinq axes de priorités régionales de la Gaspésie présenté dans le cadre du FARR, daté du 13 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9759-02-2017

Bail avec la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles, PDZA 2017-2018

CONSIDÉRANT le bail de location entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce bail est d'héberger un employé de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles pour la réalisation du *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA) 2017-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le bail de location avec la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles pour la réalisation du PDZA 2017-2018, du 6 février 2017 au 31 mars 2018.
2. consent ce bail à titre gracieux, ce qui correspond à la mise de fonds de la MRC pour la réalisation du PDZA 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9760-02-2017

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 31 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds Soutien aux entreprises	
8 000 \$	Gestion parasitaire de l'Est - Stéphane Lapointe / démarrage
15 000 \$	Rénovation Bruno Thibault / Expansion
10 000 \$	Résidence La Renaissance - Manon Gagné Dugas /Rachat
8 600 \$	Le Vert à Boire - Alain Plourde / Expansion
27 050 \$	Mik Mak inc. Forest - Pascal Barnaby Huet / démarrage
3 500 \$	Auberge festive Sea Shack-Refonte site Internet
Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie	
6 000 \$	Cap-Chat en fête - 3 grands événements !
23 635 \$	Salle communautaire - Marsoui
1 000 \$	Essence La Cache-SADC de La Haute-Gaspésie
1 500 \$	Cercle des fermières-Maryse Lepage - non admissible
Fonds Activités et animation du milieu	
3 600 \$	Gimxport - Expo Manger Santé et Vivre Vert (demande en attente d'information)
1 000 \$	Le Trip Gourmand
Fonds local d'investissement	
100 000 \$	Mik Mak inc. Forest - Pascal Barnaby Huet - demande refusée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9760A-02-2017

Fonds de développement des territoires, Microbrasserie Le Malbord-Développement durable, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le montant apparaissant au dernier paragraphe de la résolution numéro 9455-06-2016 titrée *Fonds de développement des territoires, Microbrasserie Le Malbord – Développement durable* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 9455-06-2016 titrée *Fonds de développement des territoires, Microbrasserie Le Malbord – Développement durable* de la manière suivante:

... accorde 1 367,78 \$ à Microbrasserie Le Malbord pour le développement durable, lequel montant sera prélevé du Fonds Soutien aux entreprises dans le Fonds de développement des territoires.

Au lieu de :

... accorde 13 331 \$ à Microbrasserie Le Malbord pour le développement durable, lequel montant sera prélevé du Fonds Soutien aux entreprises dans le Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9761-02-2017

Nomination des sièges pairs au comité consultatif agricole de la MRC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2008-242, titré *Règlement numéro 2008-242 modifiant le règlement 97-124 instaurant un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie*, les membres occupant les sièges pairs, soit les n^{os} 2, 4 et 6, au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie terminent leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate les membres suivants aux sièges pairs au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie :

N^o 2 : Simon Deschênes, élu municipal

N^o 4 : Jacques Béland, producteur agricole délégué par l'UPA

N° 6 : Jean-Noël Sergerie, citoyen non-élu et non-producteur agricole

Les autres membres du comité, qui occupent les sièges impairs, sont :

N° 1 : Judes Landry, élu municipal et président du comité

N° 3 : Francis Lemieux, producteur agricole délégué par l'UPA

N° 5 : René Gauthier, producteur agricole délégué par l'UPA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9762-02-2017

Démarche intégrée en développement social, demande de soutien

VU l'article 123 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT la demande de soutien du comité stratégique de la Démarche intégrée en développement social (DIDS);

CONSIDÉRANT QUE le Plan de communauté 2016-2022 de la DIDS repose sur une mobilisation importante des acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est fiduciaire de la DIDS depuis l'implantation de cette démarche dans le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC cessera d'agir comme fiduciaire de la DIDS le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser et de faciliter une transition vers une nouvelle fiducie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite continuer de s'impliquer dans la poursuite d'objectifs communs de développement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la demande de soutien du Comité stratégique de la DIDS et :

1. mandate le préfet pour siéger à différentes instances rattachées à la gouvernance de la DIDS, à savoir les grandes assemblées, le comité stratégique et, au besoin, les chantiers de travail; la maire de Mont-Saint-Pierre sera la substitute du préfet;
2. héberge, à titre gracieux, les ressources humaines de la DIDS dans les locaux du centre administratif de la MRC;
3. fournisse gratuitement les services d'accueil et téléphonique, les équipements de bureau, l'accès téléphonique et Internet ainsi que la salle de conférences, et ce, tant que la DIDS sera active ;
4. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un bail avec la nouvelle fiducie de la DIDS pour un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9763-02-2017

Entente Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2017-2018, Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles

CONSIDÉRANT le projet de *l'Entente Plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2017-2018* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie à la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles relativement à la réalisation de la démarche du PDZA dans la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que les conditions de leur exercice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer *l'Entente Plan de développement de la zone*

agricole (PDZA) 2017-2018 avec la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-
Les Îles, laquelle entente est du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9764-02-2017

Audace, tableau d'affichage des valeurs de la MRC

VU les principales valeurs de la MRC de La Haute-Gaspésie mentionnées
dans les règlements suivants :

- √ numéro 2012-293 *Code d'éthique et de déontologie des employés
municipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie;*
- √ numéro 2014-309 *Code d'éthique et de déontologie du préfet de la
MRC de La Haute-Gaspésie révisé ;*

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite diffuser et afficher ces valeurs:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE accorde un montant de 500 \$ maximal à Audace pour produire
le concept d'affichage à l'interne des valeurs principales de la MRC, lequel
montant sera prélevé dans le département *Administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9765-02-2017

DIDS, affectation temporaire, Anick Truchon, coordonnatrice en développement
social

VU l'article 5.2 de la Politique de relations de travail de la MRC de La
Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en développement social de la
Démarche intégrée en développement social (DIDS) est actuellement en
congé maladie ;

CONSIDÉRANT les besoins de coordination pour les deux ressources
humaines de la DIDS;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité stratégique de la DIDS;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES
ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-
GASPÉSIE affecte temporairement l'agente de soutien en développement
social, Mme Anick Truchon, au poste de coordonnatrice en développement
social de la DIDS du 30 janvier au 30 juin 2017, et, par conséquent, lui
attribue la classe 6, échelon 1, de la Politique de relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9766-02-2017

Service de téléphonie sans fil, demande de la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT la résolution 11.01.17 de la Ville de Cap-Chat qui
demande à la MRC de La Haute-Gaspésie d'entreprendre, de façon
prioritaire, les démarches nécessaires auprès du ou des fournisseurs visés
du service de téléphonie sans fil et de prendre tous les recours possibles
dans le but de permettre à sa population de bénéficier d'un service de
téléphonie cellulaire de qualité, et ce, dans tous les secteurs de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs secteurs de la ville le service de
téléphonie cellulaire est déficient ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la Ville de Cap-Chat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les
démarches nécessaires auprès du ou des fournisseurs visés du service de
téléphonie sans fil et à prendre tous les recours possibles dans le but de

permettre à la population de la ville de Cap-Chat de bénéficier d'un service de téléphonie cellulaire de qualité, et ce, dans tous les secteurs de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9767-02-2017

Internet haute vitesse, programmes des gouvernements, aides financières - TELUS

CONSIDÉRANT QUE TELUS informe la MRC de La Haute-Gaspésie du programme *Brancher pour innover* du gouvernement fédéral et du programme *Québec Branché* du gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements offrent un support financier pour soutenir le déploiement d'Internet haute vitesse pour toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT QUE TELUS informe la MRC de ses démarches actuelles qu'il déposera des projets vers la fin du mois de février pour les secteurs, territoires et municipalités pour lesquels seront déposés des projets ;

CONSIDÉRANT QUE certains territoires de la MRC sont peu ou pas desservis par Internet haute vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE identifie les secteurs suivants qui sont peu ou pas desservis par Internet haute vitesse :

- √ Route Saint-Joseph-des-Monts
- √ Arrière-pays de Marsoui
- √ Route 299, secteur Sainte-Anne-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9768-02-2017

Projet de pérennisation d'Exploramer

CONSIDÉRANT QU'Exploramer est devenu une institution muséale majeure, avec plus de 24 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer est l'un des principaux attraits touristiques de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer a remporté de nombreuses distinctions tant en Gaspésie, au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer est le seul attrait touristique gaspésien reconnu par Destination Canada à l'intérieur de la Collection d'expériences distinctives;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'autofinancement d'Exploramer est supérieur à 50%;

CONSIDÉRANT QU'Exploramer emploie 26 personnes, ce qui en fait un employeur majeur dans la région;

CONSIDÉRANT l'impact économique, touristique et social d'Exploramer sur la région;

CONSIDÉRANT les impacts que générera la mise en place du projet de pérennisation d'Exploramer, et l'autonomie financière qu'il assurera à l'institution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, de faire du projet de pérennisation d'Exploramer une « priorité » de développement pour la Gaspésie, et d'assurer le financement de ce projet dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9769-02-2017

Fonds de développement des territoires 2016-2020, adoption de la *Politique de soutien aux entreprises*

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires 2016-2020* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires 2016-2020* de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9770-02-2017

Appui la Coopérative du Cap - projet *Les Angés-Jardins*

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative du Cap, au nom du regroupement d'entreprises des Angés-Jardins, soit La Moulinette, la Coop du Levier des Artisans et la Coop du Cap, a déposé des demandes d'aides financières pour le projet *Les Angés-Jardins* auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et autres organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche, la Coopérative du Cap demande à la MRC de La Haute-Gaspésie un appui moral pour réaliser le projet *Les Angés-Jardins*;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet *Les Angés-Jardins* sont de:

- √ stimuler la vitalisation des communautés locales,
- √ sensibiliser les citoyens à une agriculture de subsistance accessible et participative (tout en démystifiant l'agriculture),
- √ créer plus de résilience citoyenne pour développer de bonnes pratiques agricoles et contribuer à lutter contre l'insécurité alimentaire sur le territoire de la Haute-Gaspésie,
- √ stimuler le savoir-faire des paysans par l'éducation populaire,
- √ démocratiser l'accès à des produits agricoles locaux et écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à sensibiliser la population à une agriculture de proximité tout en contribuant à lutter contre l'insécurité alimentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE donne un appui moral au projet *Les Angés-Jardins* de la Coopérative du Cap, au nom du regroupement d'entreprises des Angés-Jardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9771-02-2017

Rapport annuel de prévention 2016 - municipalités de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT le rapport annuel de prévention 2016 pour les municipalités de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine préparé par le préventionniste, M. Philippe Bujold;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel de prévention 2016 pour les municipalités de La Martre à Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9772-02-2017

Conditions salariales des pompiers à temps partiel dans les régions du Québec

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des pompiers, oeuvrant dans les régions du Québec, sont sur appel ou encore à temps partiel ;

CONSIDÉRANT les conditions de travail difficiles ;

CONSIDÉRANT les exigences de plus en plus pointues et les horaires imprévus ;

CONSIDÉRANT les exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours ;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement ;

CONSIDÉRANT QUE la formation minimale est près de 320 heures en plus d'autres exigences comme la disponibilité, la formation, les séances entraînement ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de pompier est dorénavant un métier au même titre qu'un électricien, plombier ou policier ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne sont pas encore prêts à embaucher des pompiers à temps plein en raison des budgets restreints des petites municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire d'un pompier à temps partiel sur notre territoire est plus au moins 3 500 \$ annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, M. Jean-Yves Duclos, et au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, que les pompiers à temps partiel qui reçoivent des prestations, lesquels oeuvrent dans les régions du Québec, puissent conserver leurs gains sans être pénalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

PAFIO, DÉBUT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dépôt de l'avis public ayant pour titre *Consultation sur la planification opérationnelle (PAFIO) 2015-2020 pour le territoire forestier résiduel (lots intramunicipaux) 112-002 sous entente de délégation avec la MRC de La Haute-Gaspésie.*

Dépôt du courriel de M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, adressé à M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *Acceptation du PAFIO v4 pour consultations publiques*, daté du 23 janvier 2017.

PRAN 2016-2017, 2017-2018, ÉTAT DE SITUATION

Dépôt du courriel adressé à l'ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, M. Dan Soucy, du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Sébastien Lévesque, ayant pour objet *Travaux commerciaux et non commerciaux 2016-2017 et 2017-2018*, daté du 3 février 2017.

Dépôt du courriel de M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, adressé à M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour

objet *PRAN_112002 et prescriptions 2016 – Dépôt_Site FTP_2017-01-24*, daté du 24 janvier 2017.

Dépôt du courriel de M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, adressé à M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *PRAN_112002 et prescriptions 2016 – Dépôt_Site FTP_2017-01-24*, daté du 24 janvier 2017.

Courriel de M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, adressé à M. Olivier Gagnon et M. Martin Émond, respectivement ingénieurs forestiers du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *PRAN_112002 et prescriptions 2016-2017 – Dépôt_Site FTP_2017-02-07*, daté du 7 février 2017.

Suivi du courriel de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, adressé à M. Olivier Gagnon du MFFP, concernant le sujet précédent.

Courriels entre M. Olivier Gagnon du MFFP et M. Dan Soucy du GFCSS et Sébastien Lévesque de la MRC de La Haute-Gaspésie entre le 1^{er} et le 2 février 2017, ayant pour objet *PRAN et information*.

Dépôt du courriel de M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du MFFP à M. Dan Soucy, ingénieur forestier du GFCSS, ayant pour objet *PRAN et information*, daté du 1^{er} février 2017.

PAFIO, PROLONGATION DEMANDÉE PAR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Dépôt du courriel de M. Olivier Gagnon, ingénieur forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, adressé à M. Dan Soucy, ingénieur forestier du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *300-0068.003Jan31,2017_Pre evaluation letter.docx*, daté du 2 février 2017.

Dépôt de la lettre de Mme Laura Vicaire-Johnson, manager, consultation and accommodation de Mi'gmawei Mawiomi Secretariat, adressée à Mme Marie-Christine Adam du MFFP (Caplan), ayant pour objet *Operational integrated forest management plan (PAFIO) for the delegated residual forest territories (RFT) 112-002 with the MRC of Haute-Gaspésie*, datée du 31 janvier.

Dépôt de la lettre de M. Marc Lauzon, directeur du MFFP, adressée à Mme Laura Johnson du Mi'gmawei Mawiomi Secretariat, ayant pour objet *Consultation relative au plan d'aménagement intégré opérationnel (PAFIO) pour le territoire forestier résiduel (TFR) 112-002 sous entente de délégation avec la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 24 janvier 2017.

LOGEMENT SOCIAL

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION, LES MÉCHINS – CAP-CHAT

À titre d'information, dépôt de la lettre de Mme Cindy Barriault, directrice de l'Office municipal d'habitation, ayant pour objet *Regroupement des Offices municipaux d'habitation, projet de regroupement Les Méchins – Cap-Chat*, datée du 2 février 2017.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

PROJET LAV III, INFORMATION

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Jacques Bouchard adressé à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie,

relatif au monument militaire (LAV III) de Gros-Morne, daté du 5 février 2017.

À l'appui photo et descriptif du LAV III et carte indiquant l'emplacement de ce dernier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9773-02-2017

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur, 2^e substitut

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 9238-01-2016 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire ajouter un deuxième substitut à l'observateur qui siège au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution 9238-01-2016 titrée *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique, ville de Matane, nomination observateur*, en ajoutant ce qui suit :

3. désigne, Mme Mélanie Vallée, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, comme deuxième substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9774-02-2017

Adhésion et colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) permet :

- √ d'assister au colloque et aux formations à moindre coût,
- √ d'assurer la continuité des projets de l'AGRCQ,
- √ d'avoir un accès privilégié au site Web de l'AGRCQ et à de la documentation exclusive ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. paie la cotisation 2017 de 150 \$, plus taxes, pour adhérer à l'AGRCQ, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*;
2. désigne la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Mme Mélanie Vallée, membre active de l'AGRCQ ;
3. autorise la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable à assister au colloque 2017 de l'AGRCQ, qui se tiendra les 5, 6 et 7 avril 2017, à l'auberge Gouverneur de Shawinigan, lesquelles dépenses seront prélevées dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9775-02-2017

Projet communautaire, CADDEC, espace à l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Thibault, président du Comité d'aménagement en développement durable environnemental et culturel (CADDEC) de Sainte-Anne-des-Monts demande un espace sur le site de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour jardiner et avoir un stationnement pour son projet communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le CADDEC de Sainte-Anne-des-Monts à utiliser un espace à

l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts pour son projet communautaire, conditionnellement à la transmission d'une copie de leur police d'assurance responsabilité qui couvrira cette activité sur le site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9776-02-2017

La résolution numéro 9776-02-2017 n'existe pas.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, LYNDA LAFLAMME, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la MRC.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC EXPLOITATION JAFFA

À titre d'information, dépôt du compte rendu de la rencontre du 3 février 2017 entre le Comité de gestion des matières résiduelles et Exploitation Jaffa relative à un suivi du contrat *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*.

La prochaine rencontre de suivi est prévue en mai 2017.

AFFAIRES NOUVELLES

PAFIT, FERMETURE DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Dépôt de la lettre de M. Marc Lauzon, directeur du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, adressée à Mme Laura Johnson du Mi'gmaoui Mawioimi Secretariat, ayant pour objet *Fermeture de la période de consultation sur le projet de plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2015-2020 – Territoire forestier résiduel 112-002 MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 1^{er} février 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9777-02-2017

Patrice Michaud, ambassadeur de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE l'enfant chéri de Cap-Chat et de la Haute-Gaspésie, Patrice Michaud, vient de lancer son tout nouvel album intitulé *Almanach* devant une salle comble au centre de plein air de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du troisième album de la jeune carrière du chanteur après *Le triangle des Bermudes* et *Le feu de chaque jour* qui ont tous deux été des francs succès;

CONSIDÉRANT QUE son deuxième album lui a même valu deux Félix au gala de l'ADISQ en 2015;

CONSIDÉRANT QU'il affiche dans son vocabulaire imagé et sa guitare douce sa fierté d'être Haut-Gaspésien ;

CONSIDÉRANT la belle histoire d'amour entre le chanteur et sa région ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE décerne officiellement, et ce, pour une première dans l'histoire de la région le titre honorifique d'*Ambassadeur de la Haute-Gaspésie* à Patrice Michaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9778-02-2017

Demande un statut particulier pour la MRC de La Haute-Gaspésie

VU la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE la Haute-Gaspésie est la MRC la plus dévitalisée du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'austérité budgétaires ont accéléré le processus de dévitalisation de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 8 février 2016, Statistique Canada a dévoilé les données du recensement 2016, qui confirment l'agonie démographique de notre MRC :

MRC	Population 2016	Population 2011	Variation	Variation %
La Haute-Gaspésie	11 316	12 088	-772	-6.4%

CONSIDÉRANT QUE plus de 40% de la population avait plus de 55 ans en 2011 et qu'aucun indicateur ne précise une diminution de ce pourcentage en 2016 :

MRC	15 ans et -	15-24	25-44	45-54	55-64	65 ans et +
La Haute-Gaspésie	1 435	1 100	2 340	2 085	2 485	2 360
%	11.9%	9.1%	19.4%	17.2%	20.6%	19.5%

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de l'État d'intervenir pour corriger cette situation de concert avec les intervenants municipaux de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. informe les deux paliers gouvernementaux de sa volonté de demander un statut particulier à la Haute-Gaspésie pour une période de 10 ans :
2. demande aux deux paliers gouvernementaux des interventions directes et exclusives dans les secteurs suivants :

Secteurs	Descriptifs
Public	Gel immédiat de suppression de postes et maintien des acquis des services Lancement de travaux routiers majeurs afin de protéger les communautés riveraines de l'isolement causé par l'érosion des berges et des événements météo
Éducation, sciences et technologies	Implantation de programmes de formations professionnelles Implantation de centres d'appel
Fiscalité	Crédit d'impôt à l'établissement des personnes Crédit d'impôt au retour de jeunes diplômés Crédit d'impôt à l'investissement en entreprise Modulation de l'assiette fiscale pour toutes entreprises de fabrication démarrant en Haute-Gaspésie
Démographie	Prestation pour naissance Immigration : bourse à l'installation en Haute-Gaspésie Ainé : programme d'aide au maintien à domicile et mise en place de structures spécialisées en soin de santé (proximité)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 22.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

